



## Délai de livraison après commande d'un véhicule ancien

Par **SGruss**, le 13/12/2020 à 19:50

Bonsoir,

J'ai acheté en juin dernier un véhicule d'époque (>50 ans) à une société spécialisée dans l'import et la vente de ces véhicules anciens après restauration.

Aucune notification de délai de livraison n'était spécifiée sur le bon de commande.

Par retour de courriel, j'ai appris récemment que le plus long du travail restait à faire...

Quelle est la législation à ce sujet? Puis je me rétracter pour le motif de livraison tardive notamment avec la crise sanitaire actuelle? Si oui quelle est la marche à suivre?

Merci pour votre réponse.

SGruss